

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 JUILLET 2023**

**PRESENTS** : MM. TORNARE Roland, MAILLARD Christian, BALDACCI Robert, MAILLARD Michel, DAVID Etienne, PATOIS Arnaud, EGLIN Pierre, ECK Rémi, Mmes LOICHOT Evelyne, MUNNIER Angélique

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme PHEULPIN Stéphanie

**1- Adhésion mission d'assistance avec CDG (Centre De Gestion) pour désignation des référents déontologues-Délibération-convention-charte**

La loi 3DS du 21 février 2022 prévoit la désignation d'un référent déontologue afin que chaque élu local puisse le consulter sur l'application des règles déontologiques. Le conseil approuve la décision du CDG de désigner MM. BARTEAUX, BAUZERAND, MONLAÛ, Magistrats administratifs et Mmes BOULAY, Magistrat administratif et GRANERO, Maître de conférences en droit public. Le conseil fixe les modalités conformes à la convention et adopte la charte.

**2- Brigade gardes nature adhésion avec PMA et modification tarifaire**

Objet : l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en commun de la brigade mobile de gardes nature communautaires a pour objet de formaliser la modification de la tarification d'adhésion au service des gardes nature communautaires.

Modification apportée à la convention : l'ensemble des coûts d'investissement et de fonctionnement liés à l'activité de la brigade mobile est directement pris en charge par PMA, la participation de la commune étant limitée au versement de son adhésion au service. Conformément à la délibération C2022/221 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, le coût d'adhésion annuel pour la Commune s'élève à 3 € par habitant et non plus un forfait de 500 € (pour les communes de moins de 500 habitants). Le nouveau coût de l'adhésion sera donc d'environ 1000 €. Le conseil approuve cette modification à l'unanimité.

**3- Vente de terrain boisé parcelles B278 –B453 Valbert-Locatelli**

Mme VALBERT, propriétaire, souhaite mettre en vente les deux parcelles de bois B278 et B453 pour la somme de 2000 €. Le conseil ne souhaite pas acquérir ces parcelles et a bien noté que Mr LOCATELLI se portait candidat.

#### **4- Vente de l'habitation succession Hennequin**

Mr le Maire expose que la vente aux enchères de l'habitation succession Hennequin n'a pas trouvé preneur. Il propose au conseil de faire une offre. L'acquisition pouvant servir à un éventuel aménagement sécurisé au centre du village.

#### **5- Divers**

- Cette année, la commune emploie 3 jeunes pour les vacances.
- Aucune fermeture de classe n'est à déplorer pour la rentrée prochaine. En effet, il y avait une forte crainte à ce sujet. La fermeture d'une classe sera effective en septembre 2024 avec le nombre d'élèves actuel.
- PMA enverra un questionnaire aux parents sur les besoins d'extension des horaires du périscolaire.
- Les maires de Glay, Meslières et Dannemarie ont remis un livre aux élèves qui rentrent en 6<sup>ème</sup>.
- Logement de la poste : le nouveau locataire à compter du 01/08/2023, sera Mr Ludovic VERNIER.
- Le conseil donne son accord à Mr Jean-Paul MONNIN pour ses essais voiture pour ce mois de juillet (le 20 ou le 21) sur le chemin du Mont Beulchy. Pour les prochaines demandes, un planning prévisionnel devra être transmis au conseil pour approbation par ce dernier.
- Projet aire de jeu : des devis ont été reçus concernant les installations et l'aménagement du terrain. Les réflexions à ce sujet sont en cours.
- La réfection de la rue de l'Eglise est pratiquement terminée.
- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 3 Décembre 2023.
- Appel à candidatures : PMA ayant été retenu pour être capitale de la culture en 2024, chaque commune est invitée à présenter un projet culturel et artistique.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H30

L'équipe municipale vous souhaite de bonnes vacances.